

NÉBOUZAT

NOTRE COMMUNE

Bulletin Municipal numéro 40 - année 2024



40 ans à communiquer à Nébouzat

Chers Amis,

L'année 2024 restera marquée par une situation politique inédite sous la Vème république, entraînant incertitude et confusion à un moment où notre pays traverse une crise financière sans précédent, résultat de la dégradation des finances de l'Etat et de l'explosion de la dette publique mais aussi à un moment où la stabilité internationale avec les différents conflits en cours n'a jamais été aussi préoccupante depuis la 2ème guerre mondiale.

La dissolution brutale et irréfléchie de l'Assemblée Nationale plonge notre pays dans une extrême fragilité. L'influence de la France pèse de moins en moins sur la scène Européenne et internationale. Cette instabilité voulue par certains responsables politiques est une folie pour notre pays alors qu'il nous faudrait au contraire du courage et de l'action pour relever les défis budgétaires, sécuritaires voire civiques.

Heureusement, plus que jamais, nos communes assurent leurs missions et font fonctionner les services de proximité. L'échelon communal, grâce aux élus et agents impliqués, ne s'autorise pas de déficit budgétaire et est un pôle de stabilité dans cet univers fragmenté.

Dans cette période de grande incertitude, nous devons garder le cap d'un développement communal attractif et responsable. 2025 sera la concrétisation pour Nébouzat de deux projets structurants :

- La construction de la crèche financée par notre Communauté de Communes, d'une capacité de 18 places qui verra son ouverture au 1er juillet.
- La construction de la maison de santé qui est un investissement attractif pour Nébouzat à l'heure où beaucoup de communes et territoires font face à des déserts médicaux. Les travaux, débutés à l'automne 2024, devraient se terminer en fin d'année 2025.

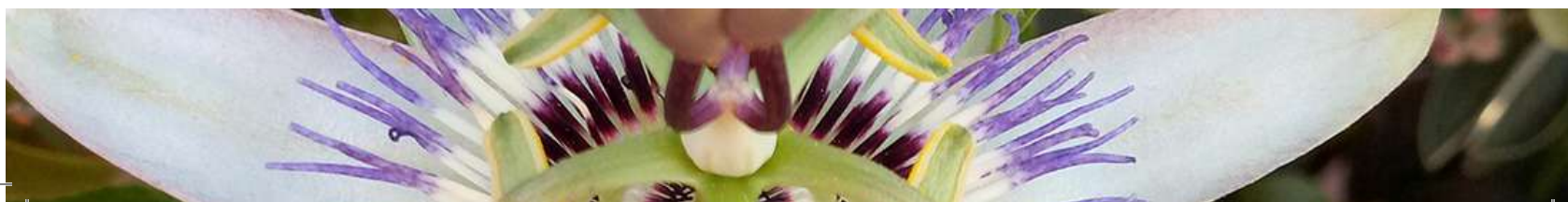
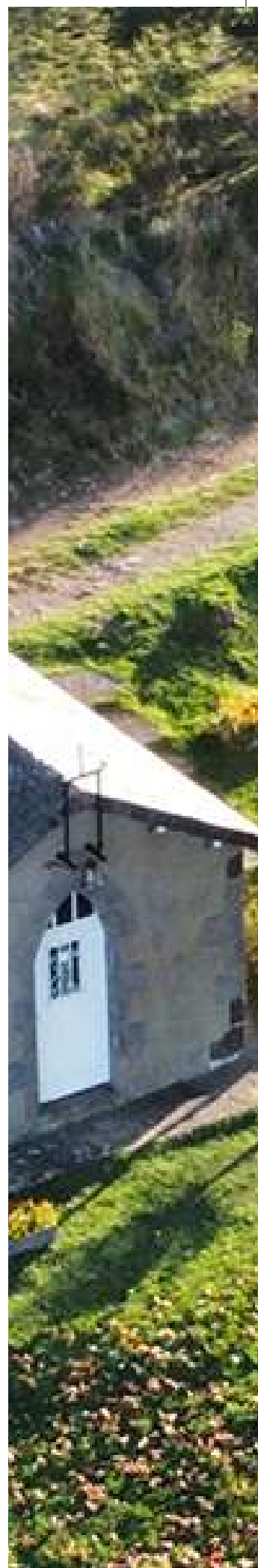
Pour l'avenir, deux dossiers sont en préparation :

- Un programme de voirie forestière indispensable pour l'exploitation des boisements de la section de Récoleine (Pourcharet, Montgy...). Ce projet est porté par la Communauté de Communes dans le cadre de son schéma intercommunal de desserte forestière.
- La 3ème tranche du Plan d'Aménagement du Bourg de Nébouzat par la création de parkings et la sécurisation des bâtiments publics (salle des associations, crèche, gymnase et centre de loisirs.)

En ce début d'année, je tiens une nouvelle fois à remercier l'ensemble des élus, du personnel communal et des bénévoles d'associations pour leur implication, chacun à leur niveau, tout au long de l'année pour que Nébouzat reste une commune accueillante et dynamique où il fait bon vivre.

En cette période de vœux pour 2025, je vous souhaite, avec mon équipe municipale, une excellente santé. Que vos projets se concrétisent, que notre pays retrouve la sérénité et que l'intérêt général l'emporte sur l'ambition personnelle.

Votre maire, Alain MERCIER



Mairie de Nébouzat

32 place de l'Église
63 210 - Nébouzat
04 73 87 10 10
communedenebouzat@orange.fr
www.nebouzat63.fr

Horaires d'Ouverture

Lundi :	14h00 à 18h00	
Mardi :	10h00 à 12h00	et 14h00 à 18h00
Mercredi :	9h00 à 12h00	et 14h00 à 17h00
Samedi :	9h00 à 12h00	

Permanence du Maire

Sur rendez-vous

Mardi de 10h30 à 12h00
Samedi de 11h00 à 12h00

Sommaire

Édito du Maire

Conseil Municipal
& délibérations

Services Communaux

Comptes Administratifs

Réalisations 2024 et en cours 2025

Les Associations

Urbanisme 2024

État Civil 2024

Agenda 2025

Le Conseil Municipal

Maire

Alain MERCIER

Adjointe au Maire

Mathieu LASSALAS
Marie-Chantal DELARBRE
Umberto MENDO
Nicole NEYRIAL

Conseillers Municipaux

Ghislaine ONDET
Marc LAFARGE
Emilie ROCHEZ
Virginie BREUIL-BOSDURE
Michel MOREL
Jean DAVID
Jérôme PLANCHAT
Didier MORANGES

Les Employés communaux

Administratif

Michel SEGUIN : comptabilité,
facturations, ressources humaines

Estelle PEREIRA : marchés
publics, urbanisme, état civil
(les deux assurent l'accueil du public, le
standard téléphone et sont polyvalents
à se remplacer)

Technique

Maxime GIANASINI
Romain NOTON

Atsem

Carole SOUCHAL
Martine DELPEUX

Agents d'entretien

Esthel CHANDEZ : bâtiments
communaux, école primaire,
cantine scolaire

Colette SALÉ : école maternelle



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 2 février

ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Ouverture de crédits en dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs :

Au budget principal :

OPNI – Article 204182 : Travaux territoire d'énergie : 22 000.00 €

Au budget eau-assainissement :

Opération 10015 : AEP et Assainissement Recoleine

Chapitre 23 – Article 2315 : Travaux réseaux d'eau et d'assainissement : 17 000.00 €

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Tarifs applicables pour l'année 2024 :

- Pour le service de distribution d'eau potable :

Abonnement forfaitaire résidence principale : 60 €

Abonnement résidence secondaire : 86 €

Prix du m³ d'eau potable jusqu'à 120 m³ : 1,39 €

Prix du m³ d'eau potable à partir de 121 m³ : 1,20 €

- Pour le service d'assainissement

des eaux usées :

Abonnement forfaitaire résidence principale ou résidence secondaire : 37 €

Redevance assainissement : 1.05 € par m³ d'eau consommée.

Les factures sont adressées aux propriétaires du 1^{er} janvier au 31 décembre.

CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE ET RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE.

Création d'emplois suite à avancement de grade et mutation :

- Adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps complet pour assurer les fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

- Rédacteur principal 1ère classe à temps complet pour assurer les missions de secrétariat de mairie.

LOCATION BAR-RESTAURANT LA CHABANA – BAIL COMMERCIAL

En raison du départ de Mme VAYRES, titulaire d'un bail commercial pour le bar-restaurant La Chabana et vu la candidature de M. et Mme VILLIN, le bail est établi dans les mêmes conditions pour la location à compter du 09 février 2024, pour une période de 3, 6 ou 9 ans. Le montant du loyer annuel est fixé à 10 800.00 € HT soit 900 € HT par mois, majoré de la TVA au taux en vigueur, payable à terme échu. Le montant du dépôt de garantie est fixé à 1 800 €, soit deux mois de loyer.

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX 2024, ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE + CANTINE – CENTRE DE LOISIRS CC DSA.

Le projet de convention d'utilisation des locaux de l'école maternelle et primaire ainsi que la cantine scolaire dans le cadre du centre de loisirs pour l'organisation des repas et l'accueil des enfants sur les périodes suivantes est approuvé :

- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi hors jours fériés.

- Hors périodes de vacances scolaires, les mercredis.

La participation financière relative aux frais de fonctionnement (chauffage, eau et électricité) est fixée comme suit :

*Pour les périodes de vacances scolaires :

- 250 € par semaine d'utilisation pour les écoles.

- 60 € par semaine d'utilisation pour la cantine scolaire.

*Pour les mercredis en période scolaire :

- 50 € par mercredi d'utilisation pour les écoles.

- 10 € par mercredi d'utilisation pour la cantine scolaire.

FOURNITURE REPAS CANTINE SCOLAIRE

Les nouveaux repreneurs du restaurant ont accepté la convention de fourniture de repas à la cantine scolaire dans les mêmes conditions que précédemment soit maintien du prix des repas à 4.90 € HT.

BAIL APPARTEMENT AU-DESSUS DU RESTAURANT LA CHABANA

Les repreneurs du restaurant souhaitent louer l'appartement situé à l'étage au nom de leur société. Un nouveau bail est établi à compter du 15 février 2024 selon les conditions suivantes : le montant du loyer est fixé à 490 € par mois, payable à terme échu avec caution d'un mois de loyer.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS COORDONNÉ PAR LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME-APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES.

Le Conseil Municipal approuve la sortie de la commune du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par le Territoire d'Énergie 63 à compter du 31 décembre 2024, l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur et l'adhésion de la Commune de Nébouzat au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des sites identifiés à ce jour

DÉSIGNATION DES AMBASSADEURS DE LA FORME - CLIC SÉNIOR MONTAGNE.

Approbation de la charte de la forme proposée par le CLIC Sénior Montagne, ayant pour but de formaliser l'engagement mutuel entre la Commune et le CLIC. Il s'agit de favoriser le maintien de l'autonomie, du lien social des seniors et contribuer au bien vieillir sur la Commune. Sont désignées ambassadrices Madame Nicole NEYRIAL, titulaire et Madame Virginie BREUIL BOSDURE, suppléante.

Conseil Municipal du 30 mars

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET COMMUNAL

Adoption du compte administratif tel que suit :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 258 454.36 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 22 880.01 €

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 428 180.90 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : - 6 655.31 €

Restes à réaliser pour la section d'investissement :

En dépenses pour un montant de : 78 032.00 €

En recettes pour un montant de : 399 401.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 22 880.01 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Adoption du compte administratif tel que suit :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 110 295.04 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 35 590.35 €

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 29 591.76 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 119 159.38 €

Restes à réaliser pour la section d'investissement :

En dépenses pour un montant de : 442 555.00 €

En recettes pour un montant de : 145 250.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 215 971.72 €

Excédent de fonctionnement capitalisé :

154 749.73 €



TAUX IMPOTS LOCAUX 2024

Augmentation uniforme de 2 % des taux des taxes locales pour 2024 comme suit, excepté pour la taxe d'habitation portée au taux de 7.5% :

- Taxe foncière bâti : 34.62 % (pour un taux de référence de 33.94 %)
- Taxe foncière non bâti : 114.11 % (pour un taux de référence de 111.87 %)
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 10.12 % (pour un taux de référence de 9.41%)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EAU-ASSAINISSEMENT 2024

Fonctionnement 231 191.70 €

Investissement 618 274.00 €

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Fonctionnement 791 809.00 €

Investissement 1 476 902.00 €

EMPRUNT A COURT TERME SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Accord pour un emprunt à court terme, pour une durée de 12 mois, d'un montant de 100 000 € auprès du Crédit Agricole, au taux de référence de 3.870% soit 3 870.00€ au 10/04/2025 – Frais 100.00 €.

CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'AIDE A L'EXPLOITATION DE LA STATION EPURATION

Approbation du projet de convention de prestation de service établi par la SAUR pour surveillance et aide à l'exploitation de la station d'épuration, pour un coût annuel forfaitaire de 14 673.00 € HT.

COMPTE RENDU DU DIAGNOSTIC POUR L'INSTALLATION DES COMPOSTEURS PARTAGES

Le conseil municipal approuve le compte rendu du diagnostic du SYDEM DÔME ET COMBRAILLES (Syndicat mixte de Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés) du diagnostic pour l'installation des composteurs partagés sur la Commune de Nébouzat.

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE : ETUDE RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES ET A LA REHABILITATION PAYSAGERE DES CARRIERES DE BARME ET PAUGNAT

Approbation de la convention établie par le Conseil départemental du Puy de Dôme afin de confier à ce dernier un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une clôture pour fermer et sécuriser l'accès sur l'ensemble du pourtour de l'ancienne carrière de Barme. Les travaux consistent à nettoyer la végétation sur le tracé de la clôture, pose d'une clôture de barbelé, d'un accès pour une porte sécurisée, de panneaux précisant l'interdiction d'accès.

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 19000€ HT (22 800€ TTC), cette mission du Département est réalisée à titre entièrement gratuit, la Commune de Nébouzat devant porter à connaissance sur ses différents supports de communication l'investissement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION pour location bar- restaurant La Chabana – Bail commercial sans application du régime de la TVA

Vu la délibération n°004 en date du 02 février 2024 qui doit être annulée et remplacée en raison d'un régime de Tva non applicable.

Il est rappelé qu'un bail commercial a été établi avec Monsieur MOLENAT et Madame VAYRES pour la location du bar-restaurant La Chabana. La vente du fonds de commerce aura lieu le 08 février 2024. La SARL La Chabana est représentée par Monsieur et Madame VILLIN qui sont les repreneurs. Un nouveau bail commercial sera établi dans les mêmes conditions à compter du 09 février 2024.



MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé

L'offre de la société EURL Marc GALLETI pour la réalisation de la mission SPS pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire est acceptée pour un montant HT de 1 995.00 €.

APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR DES PARCELLES FORESTIERES : parcelle J 84

L'association des communes forestières et l'ONF ont réalisé en 2020 un bilan foncier qui a permis de mettre en évidence que des terrains sectionaux et communaux appartenant à la commune de Nébouzat et ses sections, en nature de bois, friches et pâtures, ne bénéficiaient pas du régime forestier. Le code forestier précise que le Régime Forestier doit s'appliquer à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution appartenant aux collectivités (forêt communale et sectionale). Le Régime forestier permet leur mise en valeur et leur gestion durable en prenant en compte les trois fonctions de la forêt que sont la production, l'accueil et la protection.

Le conseil municipal accepte l'application du régime forestier pour la parcelle J 84

Conseil Municipal du 24 mai

ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE M. PAUL COUDERT EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2023

M. Umberto MENDO a été proclamé adjoint, au troisième rang soit 3ème adjoint.

CONVENTION DE MANDAT DANS LE CADRE DE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'APPEL A PROJET « COURS D'ECOLE ACTIVE ET SPORTIVE »

L'Agence Nationale du sport (ANS) dans le cadre de la labélisation de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense « Terre de jeux 2024 » propose un appel à projet qui se nomme « Cours d'école active et sportive ». Ses objectifs sont de développer les activités physiques et sportives en milieu scolaire et à améliorer l'équité entre filles et garçons par la mise en place d'aménagements ludiques et sportifs utilisables à la récréation et en cours d'EPS.

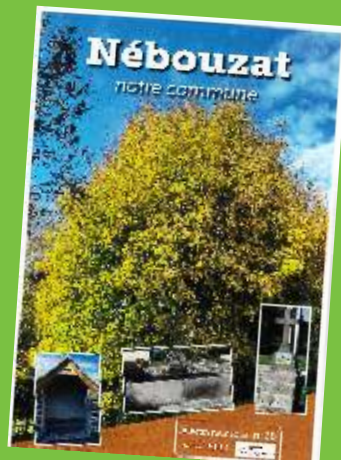
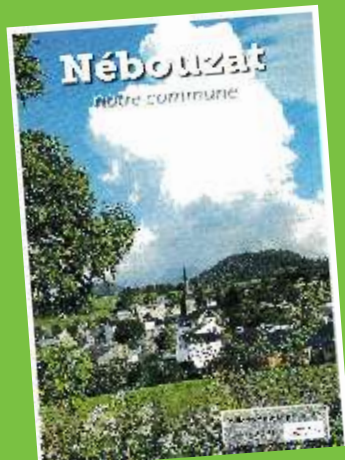
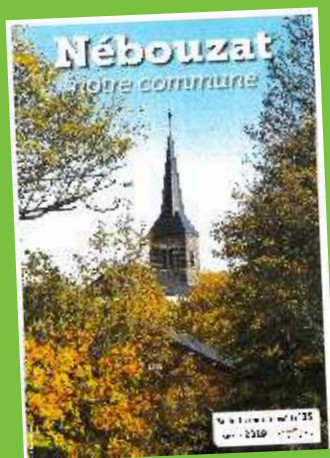
Les projets éligibles des communes peuvent faire l'objet d'une demande de subvention unique envers l'ANS portée par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, qui assurera le paiement des dépenses réalisées pour demander le versement de la subvention qui lui sera accordée, à charge pour elle de demander aux communes le remboursement du reste à charge.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet.

AVENANT 1 À LA CONVENTION FOURNITURE DES REPAS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024- 2025 – CANTINE SCOLAIRE.

Considérant l'augmentation du prix de revient des diverses fournitures, les gérants de la SARL La Chabana ont demandé une révision des prix des repas à compter du 01/09/2024.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention à compter du 1er septembre 2024. Le prix des repas sera porté à 5.10 € HT.



AVIS SUR LE TRANSFERT DU PERSONNEL-ÉTUDE AEP ET AC

Monsieur le maire donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 03 mai 2024 de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense qui souhaite connaître le positionnement de chaque commune concernant le devenir des agents s'occupant des services AEP (adduction Eau Potable) et AC (Assainissement Collectif).

Il faut prendre en compte les activités des agents, notamment celles des agents techniques :

- Suivi et entretien chaque semaine des installations (surpresseur, station de distributions, station épuration, ...),
- Réparations de pannes et fuites,
- Relevé hebdomadaire des châteaux d'eau, relevé des compteurs.

Le conseil municipal approuve l'estimation du temps de travail hebdomadaire des agents pour le fonctionnement du service eau & assainissement à 24 h 30 pour l'administratif et 75 h pour le technique.

MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Considérant que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré la mise en place de lignes directrices de gestion au sein des collectivités et établissements publics, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

- Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sont établies pour une durée de six ans.
- Les présentes lignes directrices de gestion s'appliquent à l'ensemble des agents de la Commune. Elles seront rendues accessibles par tout moyen.
- Les lignes directrices de gestion peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure que pour leur élaboration.
- Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique.
- Le Maire et le secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce que le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

CONVENTIONS DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR UNE ÉTUDE RELATIVE AU DEVENIR DES ANCIENNES CARRIÈRES DE BARME ET DE PAUGNAT ET POUR LA SÉCURISATION DU SITE DE BARME

Approbation du projet de convention établi avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme afin de confier à ce dernier deux mandats de maîtrise d'ouvrage pour les opérations suivantes :

- Réalisation d'une étude de préfiguration sur le devenir des anciennes carrières des puys de Barme et Pagnat dont l'objet est d'accompagner le Département et ses partenaires dans la définition du devenir des deux sites, de proposer et formaliser d'éventuels projets de valorisation adaptés au site, d'en assurer leur traduction pré-opérationnelle, d'évaluer techniquement et financièrement les potentiels travaux afférents en intégrant les besoins de mise en sécurité des sites et des potentiels aménagements et, le cas échéant, de préconiser les modalités de gestion.

Le budget de l'étude est de 50 000 € HT (60 000 € TTC) et bénéficie d'une aide de 25 000 € de l'Etat au titre des crédits Grand Site de France.

- Mise en place d'une clôture pour fermer et sécuriser l'accès sur l'ensemble du pourtour de l'ancienne carrière de Barme. Les travaux consistent à nettoyer la végétation sur le tracé de la clôture, poser une clôture barbelée, organiser un accès par une porte sécurisée, mettre en place des panneaux précisant l'interdiction d'accès. L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 19 000 € HT (22 800 € TTC).

Les deux missions ci-dessus confiées au Département sont réalisées à titre entièrement gratuit pour la commune de Nébouzat, celle-ci devant porter à connaissance sur ces différents supports de communication l'investissement du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.



CONVENTIONS DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE POUR LA REALISATION DE VOIRIES FORESTIERES ;

Considérant le projet de travaux de création de dessertes forestières sur les communes de Mazayes, Gelles, Saulzet le Froid, Perpezat, Nébouzat, la Tour d'Auvergne sous convention de mandat avec la Communauté de communes Dômes Sancy Artense pour un cout total HT de 171 920.00 € (avec un taux subventionnable de 50% soit 82 356.89€).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la réalisation de la desserte forestière, telle que présentée durant la réunion du Conseil, sur le secteur des Puys de Vasset, de Pelat et du Pourcharet, sur la commune de Nébouzat,
- DONNE MANDAT à la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, dans le cadre de sa compétence relative à la réalisation de travaux de voirie forestière, pour assurer la maitrise d'ouvrage de ces travaux dans le cadre du programme général de voiries forestières projeté sur les communes de Nébouzat, Perpezat, Mazayes, Gelles, Saulzet le Froid et La Tour d'Auvergne,
- DONNE MANDAT à la Communauté de communes Dômes Sancy Artense pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « créer des dessertes forestières » en tant que maître d'ouvrage,
- PREND ACTE que la subvention maximale attendue correspondra à 50% du coût hors taxe des voiries et qu'à l'issue de l'opération, la commune supportera le reste à charge du coût de ces voiries (coût TTC-subventions-FCTVA),
- AUTORISE la Communauté de communes à réaliser lesdits travaux, impactant principalement les parcelles de la section AB 11 et AB 37,
- S'ENGAGE à assurer les travaux d'entretien des voiries forestières subventionnées sur une période raisonnable de 10 années.

Conseil Municipal du 1er août

Adhésion à la Fédération Agir pour la ligne ferroviaire Clermont- Ferrand- Le Mont Dore - Ussel - Tulle

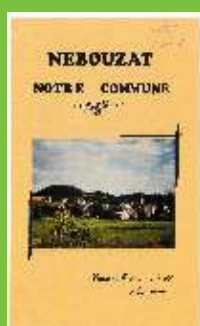
Le conseil de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense du 05 juillet 2024 a décidé d'adhérer à la Fédération « Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel - Tulle » créée le 24 avril 2024.

L'objet social de cette association est de fédérer toutes les entités publiques ou privées souhaitant rétablir des circulations ferroviaires voyageurs et marchandises sur la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle.

La réouverture de cette ligne ferroviaire permettra de renforcer les liens interdépartementaux entre le Puy de Dôme, la Corrèze et la Creuse. La ligne ferroviaire représente de forts enjeux pour les territoires, tant d'un point de vue économique, que social et environnemental. Le renforcement du fret pourrait être bénéfique à plusieurs entreprises locales. La réouverture aux voyageurs permettrait à plusieurs travailleurs ou étudiants de se déplacer entre les départements et d'accéder à différents lieux d'études et bassins d'emploi. Cette ligne ferroviaire présente également un fort potentiel touristique pour les territoires.

Aujourd'hui, il est constaté que sur 160 km de ligne, seuls 27 km entre La Gare de Laqueuille et Merlines mériteraient des travaux plus importants de remise en état, les autres tronçons ayant été refaits à neuf entre 2012 et 2015. La Fédération, comme son nom l'indique, a pour but de faire entendre la voix des acteurs publics et privés concernés, auprès des deux Régions et de SNCF Réseau.

Conformément à l'article 5 des statuts de cette association, le montant de la cotisation annuelle pour les collectivités est de 0.01€ par habitant. Cette cotisation est prise en charge par la Communauté de communes Dômes Sancy Artense dont la cotisation sera donc de 130 € par an.



Avis sur la modification du périmètre du site NATURA 2000 - « Chaîne des Puys »

L'objectif de NATURA 2000 est de préserver les habitats d'espèces d'intérêt communautaire, rare, ou menacé à l'échelle européenne ainsi que l'historique lié au document d'objectif (DOCUB), plan de gestion du site qui s'appuie principalement sur les activités humaines de chaque site, à travers des mesures volontaires et contractuelles. Sur le site de la chaîne des puys, les activités principales sont l'agriculture (élevage, pastoralisme), la sylviculture et les activités touristiques et de loisirs, nombreux sur cet espace naturel périurbain.

La commune de Nébouzat est actuellement concernée (périmètre initial) par 171,58 ha. Le nouveau périmètre proposé serait de 325,09ha et concernerait au lieudit Saint JULLES des milieux ouverts d'intérêts communautaires, présence de chauves-souris, ainsi qu'un ajustement cadastral au niveau des Puys de Pourcharet, la Vache, Lassolas, La Mey.

Monsieur le Maire exprime son opposition à l'extension du périmètre dans le secteur de Saint JULLES

Le Conseil municipal, approuve la modification du périmètre du site NATURA 2000 « Chaîne des Puys » sauf pour le secteur de Saint JULLES pour lequel il émet un avis défavorable à l'extension de ce périmètre, en raison de l'impossibilité ou de trop fortes contraintes pour permettre la valorisation du bois sur ce secteur.

MARCHÉ PUBLIC « Réhabilitation d'un bâtiment communal » - Retard d'exécution

Le retard pris dans l'exécution des travaux n'est pas le fait des entreprises (fournitures matériaux, intempéries, ...) ; En conséquence, il n'y a pas lieu d'appliquer des pénalités de retard.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE, à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, telle que proposée.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2024-2025

Les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2024 sont fixés comme suit :

Repas réservé via l'espace famille 5.05€

Repas pris mais non réservé via l'espace famille 5.70€

Repas réservé non annulé, ou annulation tardive 5.05€

MARCHÉ PUBLIC « CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE » - Attribution des lots

Considérant l'analyse des candidatures et des offres des lots 1 à 11 fournies par le cabinet ESTIER-LECHUGA, architecte maître d'œuvre dans ce dossier, les entreprises retenues sont les suivantes :

N°1 TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS : COUDERT 49 203.26 €

N°2 GROS ŒUVRE : COUDERT 166 356.46 €

N°3 CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGES - BOIS :

BEAUDONNAT 222 210.39 €

N°4 COUVERTURE TUILES - COUVERTURE ZINC : MAGRIT 58 441.50 €

N°5 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE - STORES :

DE SOUSA 43 611.80 €

N°6 MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIER : DE SOUSA 83 168.24 €

N°7 CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - PEINTURE : RODRIGUEZ 98 043.60 €

N°8 CHAPE LIQUIDE : CHAPTEC 6 300.00 €

N°9 SOLS COLLÉS - REVETEMENTS MURAUX : CARTEC 24 600.90 €

N°10 ÉLECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES : SPARK 36 800.00 €

N°11 CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION : EVS 85 717.00 €

Frais de maîtrise d'œuvre et de bureau de contrôle : 87 228.00 € HT

Soit pour un coût final des travaux de 961 681.15€ HT.

TARIFS SPECIAL CANTINE SCOLAIRE 2024-2025

Le tarif de la participation des familles pour les enfants qui apportent leur panier repas à la cantine scolaire est fixé à 1.80€ par jour de présence.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET ETUDE SURVEILLEE 2024-2025

Les tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée sont fixés comme suit à compter du 01 septembre 2024 :

Garderie matin réservée via l'espace famille
2.10 €

Garderie soir réservée via l'espace famille 2.20 €

Garderie matin et/ou soir non réservé via l'espace Famille 5.10 €

Etude surveillée 3.00 €

Service réservé non annulé, ou annulation tardive
Paiement du service réservé

Pénalité de retard 8.00 €

TARIFS ECOLE POUR ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES

Pour l'année 2023-2024, le coût de fonctionnement de l'école, issu du compte financier unique 2023, est établi à 1 093.74 € par enfant et le coût restant à charge pour un repas est établi à 2.21 €.

Ces frais de scolarité seront facturés aux communes de SAINT PIERRE ROCHE, SAULZET LE FROID et AYDAT concernées et le coût des repas à SAINT PIERRE ROCHE et aux familles des enfants de SAULZET LE FROID et AYDAT.

Conseil Municipal du 24 octobre

Marché public Maison de Santé : Assurance Dommage ouvrage

Demande de devis auprès des organismes agréés pour une assurance dommage ouvrage afin de faciliter l'indemnisation des désordres et malfaçons de nature décennale qui pourraient affecter la construction de la maison de santé.

Marché public Maison de Santé : Emprunts

Demande d'offres auprès de différents organismes financiers pour un emprunt d'un montant de 460 000.00€ afin de financer le reste à charge sur la construction de la maison de santé. Le remboursement se fera par encaissement des loyers.

Avenant au bail entre la société SARL GRAIVE et la commune

Un acte de cession de fonds de commerce pour la boulangerie située Rue Charles de Gaulle et exploité dans des locaux communaux a été signé par la SARL GRAIVE avec M. FLANDRINCK.

Un avenant au bail commercial est établi dans les mêmes conditions, pour la location des locaux à destination de boulangerie à compter du 1 er novembre 2024, pour une période de 9 ans. Le montant du loyer annuel à 10 940.40 €, soit 911.70€ par mois, payable à terme échu ; le montant du dépôt de garantie reste fixé à 800.00 €.

Affouagiste Récoleine année 2024

Considérant que les frais afférents à la forêt sectionale de Récoleine sont pris en charge par la commune la taxe d'affouage est fixée à 10.00 € par famille et la liste des affouagistes est mise à jour.

Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) : renouvellement de la convention offre de service Règlement général de protection des données (RGPD)

L'ADIT propose d'assurer pour le compte de la commune le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

Adoption RPQS 2023 Eau potable - Assainissement collectif

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement collectif 2023. Les rapports et leur délibération seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Les indicateurs de performance sur le SISPEA seront renseignés et publiés.

Zones d'Accélération pour la Production d'Energie Renouvelables (ZAER)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables précise dans son article 15 que les communes identifient par délibération du conseil municipal les zones d'accélération et les transmettent au référent préfectoral et à l'EPCI porteur du SCoT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne veut désigner aucune zone.

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : Extension du périmètre Zone à Faible Emission (ZFE)

Après présentation du dossier de consultation réglementaire concernant le projet d'extension du périmètre de ZFE-m étendu à l'ensemble des 21 communes métropolitaines au 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal émet un avis réservé sur le projet.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA PARCELLE ZN 52

Une convention a été signée en 2008 avec Messieurs SOUBRE Laurent et PELLISSIER Fabrice pour l'utilisation de la parcelle communale ZN 52 pour déposer et broyer leur déchets verts professionnels moyennant une redevance annuelle de 100.00€.

Un nouveau pépiniériste, M HUGON Nathan, installé sur Nébouzat, souhaiterait bénéficier de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de donner son accord et fixe la participation annuelle à 150 €.

Conseil Municipal du 20 décembre

REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE - REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -ANNEE 2025

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance « consommation d'eau potable » et « performance des réseaux » dont :

- Le tarif est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
- L'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation) domestique.

Le conseil municipal fixe

-à 0.02 HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable. »

-à 0,084 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ».

EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE

Décision de contracter un emprunt de 460 000 € sur le budget de la Commune pour la construction de la maison de santé, au taux de 3.20 % sur 15 ans – Echéance annuelle à capital constant – Frais de dossier 460 € - 1^{ère} échéance en janvier 2026.

ACHAT D'UN CAMION BENNE D'OCCASION AUPRES DE LA COMMUNE DU MONT DORE

Décision d'acheter un camion benne d'occasion pour équipement des services techniques auprès de la Commune du Mont Dore. Celui-ci, après révision complète, équipé de 4 pneus neufs et contrôle technique effectué coûtera 4 000.00 €.

FINANCEMENT DES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LA GARANTIE « PREVOYANCE »

Il est proposé d'accorder une participation financière, pour le risque « Prévoyance », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé qui auront souscrits un contrat individuel, comme suit :

- Le montant brut mensuel de cette participation sera de 10 € mensuels par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

ETAT D'ASSIETTE EN FORÊT D'ANTERIOUX – LES BRAMAUDS – NEBOUZAT – ANNEE 2025

Le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF pour les coupes de bois de l'exercice 2025.

MISE A DISPOSITION PARCELLE ZC 27 EN PARTIE

Le conseil Municipal accepte de mettre à disposition de la Société de Chasse « Les Chasseurs de Nébouzat » pour la construction de « la cabane de chasse » la parcelle ZC 27 en partie, pour une durée de neuf ans renouvelable, à titre gratuit.

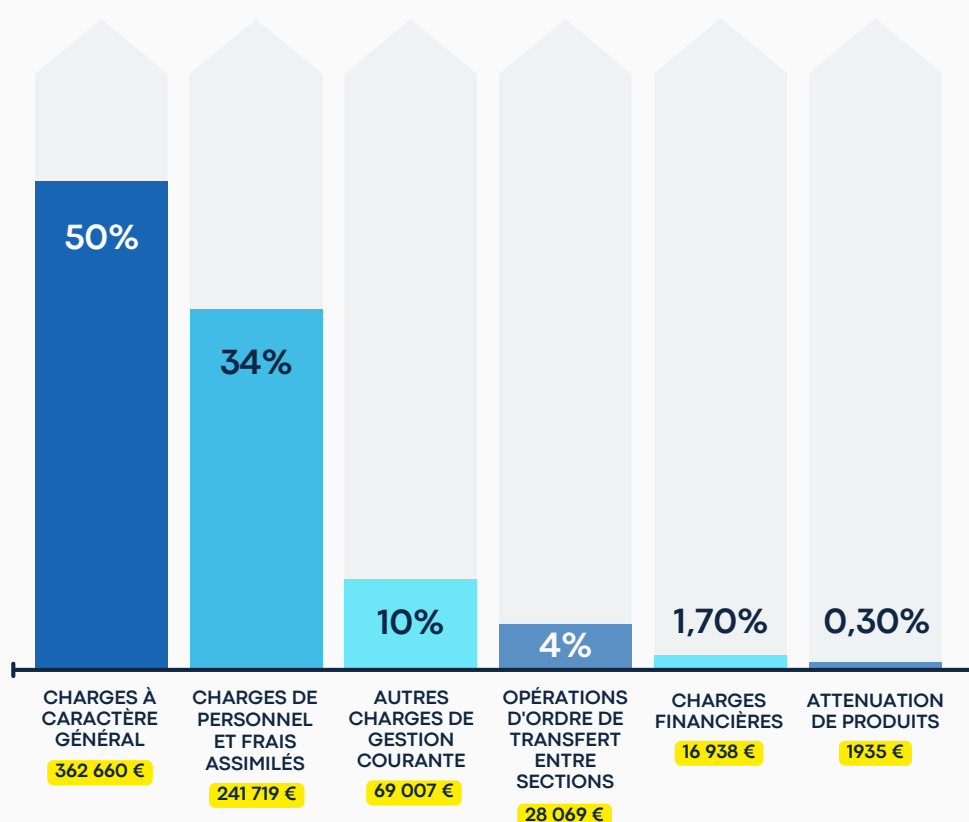
PLAN D'AMENAGEMENT DE BOURG – TRANCHE 3

Demande de subvention DETR 2025 pour le programme d'aménagement de bourg, tranche 3, pour un coût estimé à 350 466.66 € HT.

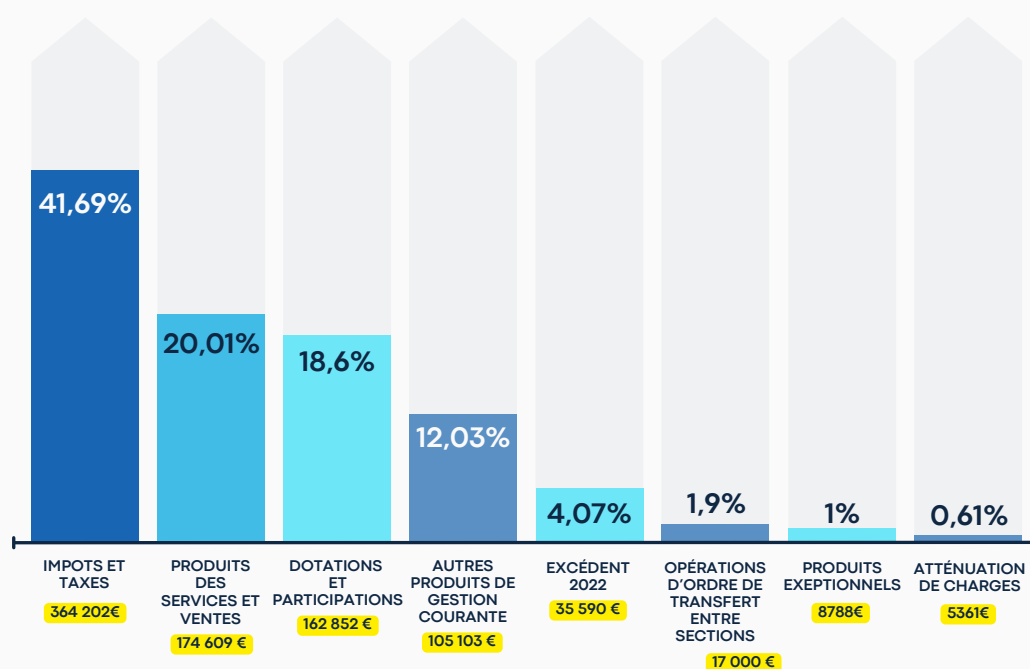


COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

FONCTIONNEMENT Dépenses



Recettes



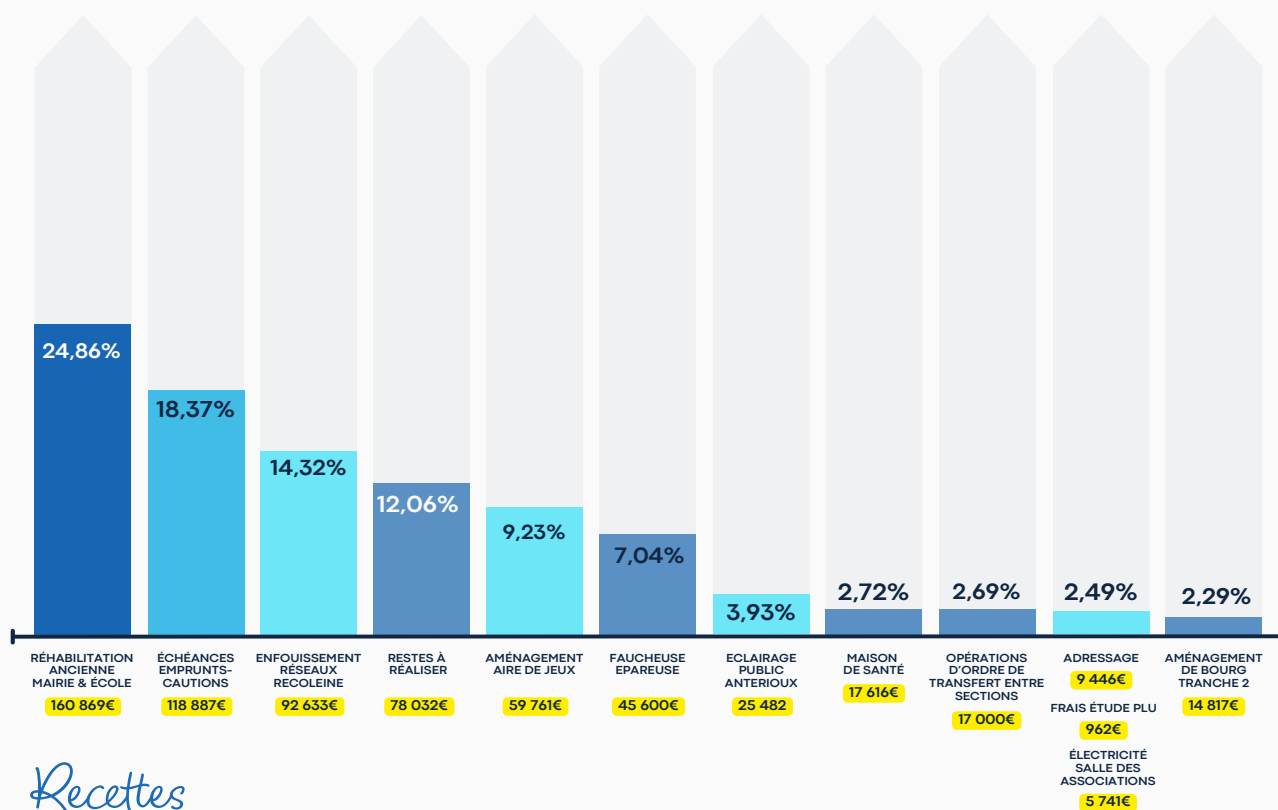
BUDGET 1983 Comparaisons

30 - BUDGET SERVICES COMMUNAUX	
Dépenses	
40 = Section Travaux communaux	
40.1. Dépenses de fonctionnement	57 509,00 F
40.1.1. Salaires et traitements	13 000,00 F
40.1.2. Charges sociales	60 000,00 F
40.1.3. Divers	708,00 F
40.2. Taxes et loyers	40 000,00 F
40.3. Travaux et services extérieurs	240 000,00 F
40.4. Participations et cotisations	71 143,00 F
40.5. Contributions communales	40 000,00 F
40.6. Contributions départementales	40 000,00 F
40.7. Frais généraux de gestion	50 000,00 F
40.8. Frais financiers sur emprunts	10 000,00 F
40.9. Provisions pour dépenses éventuelles	0 000,00 F
Total	804 100,00 F
41 = Section Investissements	
41.1. Amortissements dérogatoires	50 000,00 F
41.2. Acquisitions de biens (matériel et autres matériels)	200 000,00 F
41.3. Travaux d'entretien	
41.3.1. Entretien courant	100 000,00 F
41.3.2. Aménagement places	200 000,00 F
41.3.3. Entretien du matériel	50 000,00 F
41.3.4. Travaux de réparation sur matériel	10 000,00 F
Total	830 000,00 F

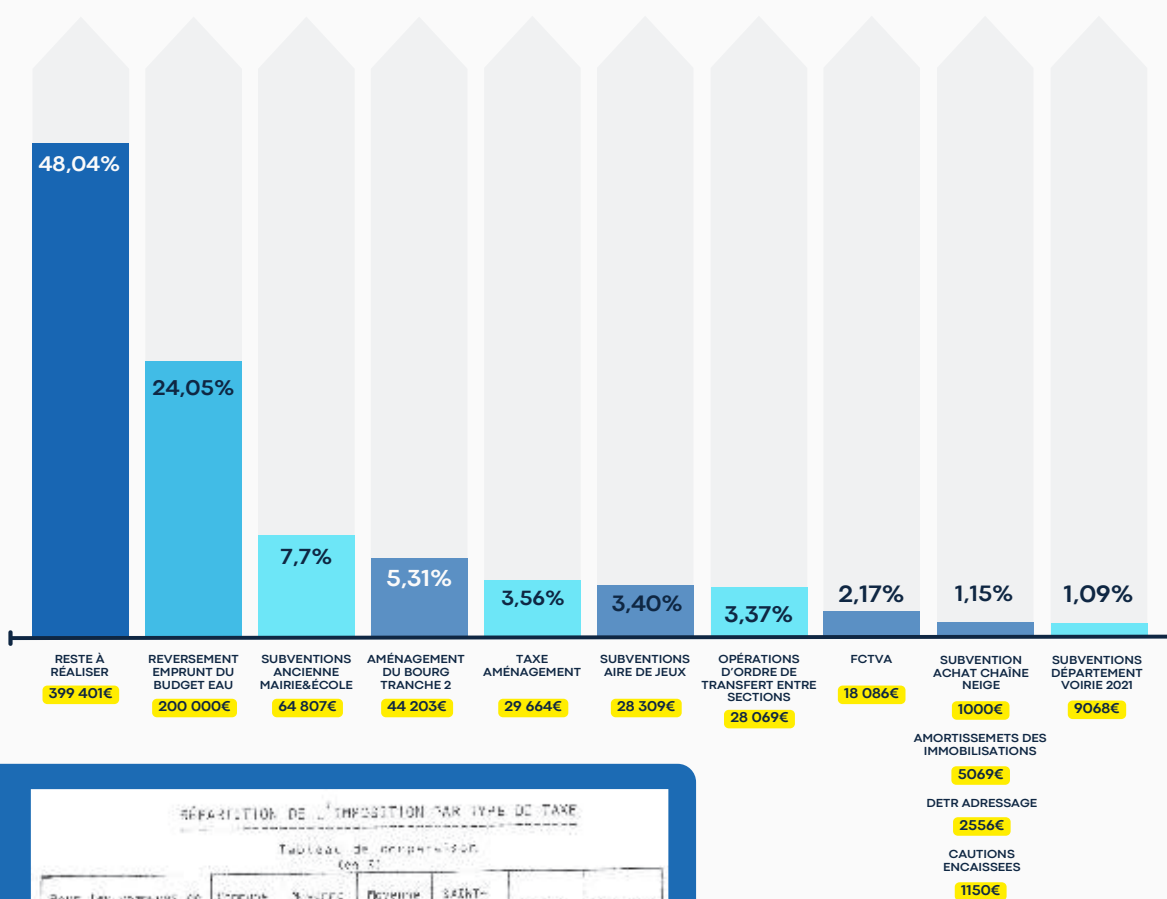
RECETTES	
50. Produits de l'exploitation	10 000,00 F
51. Produits commerciaux (marchés et services)	20 000,00 F
52. Produits financiers	200,00 F
53. Recouvrement et subventions	10 000,00 F
54. Dotations et subventions fonctionnelles	200 000,00 F
55. Impôts indirects	5 000,00 F
56. Contributions directes	200 000,00 F
57. Produits exceptionnels	50 000,00 F
58. Produits sur exercices antérieurs	50 000,00 F
Total	830 100,00 F
60. Excédents d'investissement reportés et restant à valoir sur les années précédentes	100 000,00 F
61. Subventions d'équipement	
61.1. Subvention communale	20 000,00 F
61.2. Subvention départementale	20 000,00 F
61.3. Subvention régionale	20 000,00 F
61.4. Subvention nationale	20 000,00 F
61.5. Subvention européenne	20 000,00 F
61.6. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.7. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.8. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.9. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.10. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.11. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.12. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.13. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.14. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.15. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.16. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.17. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.18. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.19. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.20. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.21. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.22. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.23. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.24. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.25. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.26. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.27. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.28. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.29. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.30. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.31. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.32. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.33. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.34. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.35. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.36. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.37. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.38. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.39. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.40. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.41. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.42. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.43. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.44. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.45. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.46. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.47. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.48. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.49. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.50. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.51. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.52. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.53. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.54. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.55. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.56. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.57. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.58. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.59. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.60. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.61. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.62. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.63. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.64. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.65. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.66. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.67. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.68. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.69. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.70. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.71. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.72. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.73. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.74. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.75. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.76. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.77. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.78. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.79. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.80. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.81. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.82. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.83. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.84. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.85. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.86. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.87. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.88. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.89. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.90. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.91. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.92. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.93. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.94. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.95. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.96. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.97. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.98. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.99. Subvention sur budget	4 000,00 F
61.100. Subvention sur budget	4 000,00 F
Total	830 100,00 F

INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



RÉPARTITION DE L'IMPOSITION PAR TYPE DE TAXE

Tableau de répartition des taxes

Pour les communes de 1 à 200 habitants	Commune de REBOISVAL	Municipalité de REBOISVAL	Municipalité régionale	SAINT-JOHNES-CHAPPELLE	AYDET	AUTRES
- taxes sur les propriétés foncières	4,57	13,56	7,13	-	-	-
- taxes sur les propriétés foncières non bâties	45,79	15,78	42,25	79,86	142,17	42,55
- taxes d'habitation	4,70	6,42	6,73	8,57	16,84	-
- taxes professionnelles	7,73	9,35	10,22	-	-	-

DÉPENSES		RECETTES	
A) - Section fonctionnement			
63. Travaux, fournitures, services extérieurs	51 452,94 F	7000. Vente de l'eau	48 263,20 F
65. Participation et reversement (redevance source)	17 486,28 F	87. Profits	44 347,67 F
67. Frais financiers	7 901,65 F		
6811. Amortissements immobilisation	16 270,00 F		
	92 610,87 F		92 610,87 F

COMPTES ADMINISTRATIFS - Eau 2023

Fonctionnement dépenses

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 138 074 €

CHARGES EXEPTIONNELLES : 82 €

ATTENUATION DE PRODUITS : 14 232 €

AMORTISSEMENT 2023 : 72 565 €

CHARGES FINANCIÈRES ET CRÉANCES ÉTEINTES : 18 202 €

Recettes

AMORTISSEMENTS 2023 : 32 367 €

VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES : 196 701 €

FCTVA : 2952 €

REMBOURSEMENT SINISTRES : 2639 €

REMBOURSEMENT AGENCE DE L'EAU : 1840 €

EXCÉDENT 2022 REPORTÉ: 22 880 €

Investissement dépenses

ÉCHÉANCES EMPRUNTS ET AUTRES DETTES : 267 282 €

AMORTISSEMENTS 2023 : 32 367 €

REMPLACEMENT COMPTEURS D'EAU: 3682 €

EAU & ASSAINISSEMENT RÉCOLEINE: 848 195 €

REVERSEMENT EMPRUNT BUDGET COMMUNAL : 200 000 €

RESTES À RÉALISER : 442 555 €

Recettes

FCTVA : 51 837 €

SUBVENTIONS DÉPARTEMENT : 104 608 €

SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU : 91 257 €

EMPRUNT: 600 000 €

REVERSEMENT ÉCHÉANCE EMPRUNT COMMUNE : 3078 €

REPORT 2022 : 258 454 €

AMORTISSEMENTS 2023 : 72 565 €

RESTES À RÉALISER : 145 250 €



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROPOSE DE NOMBREUX SERVICES :

- **Pour les entreprises :** des zones d'activités avec des lots à vendre proches de l'A89 à St-Julien-Puy-Lavèze et prochainement au lieu-dit Piquat à St-Pierre-Roche au bord de la RD2089, mais aussi des aides aux commerces de proximité.
- **Pour les familles et les jeunes :** un relais petite enfance, 3 crèches, des accueils de loisirs pour les vacances scolaires et les mercredis, un pôle ados.
- **Pour les plus de 60 ans et personnes dépendantes :** un service d'aide à domicile, le portage de repas.
- **Pour tous, un accès au sport :** 4 gymnases, 1 dojo, 1 terrain de sport synthétique, le développement du sport dans les écoles et auprès des jeunes inscrits dans les clubs intercommunaux.
- **Pour tous, la culture près de chez vous :** une saison agrémentée d'une vingtaine de spectacles, La Bascule salle de spectacles performante, La Maison Garenne résidence d'artistes dédiées aux arts visuels, sans oublier 2 médiathèques et 2 ludothèques en réseau avec les bibliothèques communales et un portail numérique pour consulter et réserver les ouvrages.
- **Pour découvrir et profiter de nos richesses :** l'Office de Tourisme Auvergne VolcanSancy, une nouvelle signalétique harmonisée, 2 sites consacrés à la pleine nature le Cap Guéry et l'espace Sport Nature La Stèle.
- **Pour améliorer le cadre de vie de chacun :** des aides pour l'habitat, des restaurations de cours d'eau, un service de l'assainissement individuel, un guide de la mobilité.

Pour tous ces services, n'hésitez pas à nous contacter !

Un numéro unique : 04 73 65 87 63

Une adresse mail : accueil@domes-sancyartense.fr

Nos bureaux :

23 route de Clermont à Rochefort-Montagne /

Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

Ou retrouvez toute notre actualité sur l'application Panneau Pocket



ÉCOLE DE NÉBOUZAT

Le cœur de la commune

Cette année, l'école accueille 97 élèves de la Petite-Section au CM2, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La directrice, Amélie NOTON, est déchargée de sa classe tous les lundis de 9h à 16h30. Il est possible de prendre un rendez-vous pour d'éventuels renseignements en appelant au 04 73 87 16 99 ou par mail : ecole.nebouzat.63@ac-clermont.fr

Pour les renseignements et inscriptions cantine et garderie, merci de vous adresser à Michel SEGUIN à la Mairie au 0473871010.

Les élèves sont répartis dans 4 classes de la manière suivante :

PS/MS : Mme MOUSTEY Sophie aidée par une ATSEM, Carole SOUCHAL

GS/CP : M. FERREIRA Paul aidé par une ATSEM, Martine DELPEUX

CE1/CE2 : Mme GONDEAU Isabelle

CM1/CM2: Mme NOTON Amélie et Mme VERSANGE Anaïs

Mouvements d'élèves :

5 élèves de CM2 sont partis en 6^e au collège Gordon Bennett de Rochefort-Montagne.

12 Petites-Sections sont rentrés cette année dont 1 en novembre

1 élève de CE2 est arrivée à la rentrée.

- Carole SOUCHAL et Martine DELPEUX assurent la garderie périscolaire et aident Esthel CHANDEZ au service de restauration scolaire.
- Esthel CHANDEZ et Colette SALÉ ont en charge l'entretien des locaux scolaires.
- Cantine : le restaurant La Chabana a changé de propriétaire depuis cette année. Les nouveaux propriétaires continuent de servir les repas aux 90 élèves demi-pensionnaires.

Un centre de Loisirs installé dans les locaux de l'école pendant la durée des travaux est ouvert aux enfants du secteur le mercredi et durant toutes les vacances scolaires.



Voici un récapitulatif des cycles effectués en 2024 :

Un cycle d'initiation au biathlon et une course d'orientation électronique.

Un cycle VTT pour les élèves du CE2 au CM2 organisé par la communauté de Communes Dôme Sancy Artense, répondant au domaine de compétence du Savoir-Rouler désormais aux programmes.

Un cycle sport d'une heure par classe hebdomadaire pendant tout un semestre, avec l'intervention de Valentin BOUCHET rémunéré par la communauté de Communes Dôme Sancy Artense.

Journées sport inter-écoles organisées par la communauté de communes :

Une journée maternelle (cycle 1) : Athlétisme (course) – jeux de ballons – jeux d'opposition (lutte...) – motricité – vidéo des JO.

Une journée élémentaire : différentes activités proposées sur le thème des JO : course, lancer, sauter, handisport(fauteuils) et cross.

Remise de médailles aux trois premiers (sport et cross)

Remise de médaille à tous les participants

Remise de coupe par école



Jardin d'école

Le jardin de l'école est toujours entretenu et développé par Paulo Ferreira-Vaz et ses élèves. Tous ensemble, ils cuisinent de bonnes soupes de légumes du jardin !



Les élèves de toute l'école ont assisté à des spectacles culturels, sélectionnés et organisés par la Communauté de commune Dôme Sancy Artense :

Deux spectacles pour les maternelles : L'Idole des Petites Houles (La Toute Petite Compagnie) et Ficelle de la Compagnie Mouton Carré.

Deux spectacles pour les élèves en élémentaire : PP Project de la compagnie les Involtes et le visionnage d'un court métrage à Rochefort-Montagne.





Grâce aux actions menées toute l'année conjointement avec l'APE, les élèves ont pu bénéficier des sorties scolaires suivantes :

Une sortie pour les élèves de Petite Section à la ferme pédagogique de la Marinette située à Chapdes-Beaufort. Ils ont pu côtoyer une grande variété d'animaux de la ferme dont certains étaient en liberté. Différents ateliers pédagogiques étaient proposés dont l'art de leur donner à manger.



TÉMOIGNAGE

« On a pris le bus pour aller à la ferme de Marinette. D'abord, nous avons vu des animaux : des cochons d'Inde, des poules, des cochons, des lapins, des chèvres, des furets, des alpagas, des bœufs, des moutons, des ânes, des paons, des canards, des oies, des chevaux, des pintades.

Il pleuvait beaucoup et il y avait de la gadoue. Ensuite, nous sommes allés dans les bois pour crapahuter.

Après, nous avons joué avec des tracteurs à pédales.

À midi, nous avons mangé à l'intérieur de la ferme avec des poules et un cochon. Ils voulaient manger notre pique-nique ! L'après-midi, nous avons appris à traire une vache (avec une fausse vache).

Ensuite, nous avons fait du beurre avec de la crème entière. Il faut mettre la crème entière dans un petit pot et il faut le secouer. On a mangé le beurre avec du pain. On s'est régalé !

Pour finir, Marine s'est présentée et elle nous a montré des furets. Puis nous avons donné à manger à des animaux : des lapins, des cochons d'Inde, des cochons et des poules. On a ramassé des œufs dans le poulailler.

Nous avons pris une photo de toute la classe avant de partir ».

- Les élèves d'élémentaire se sont rendus à Moulins pour découvrir le Centre national du costume et de la scène à travers une visite du site. Un atelier théâtre a précédé la visite d'exposition de marionnettes et leur fonctionnement.

Lors de ce voyage, ils se sont également rendus à l'exposition temporaire du Musée de l'illustration jeunesse.

- Deux spectacles organisés par l'APE ont eu lieu au mois de juillet pour la dernière semaine de classe dans l'école.

- Pour clôturer l'année scolaire, un bal traditionnel nommé Tradamuse a été travaillé tout au long de l'année par les élèves afin de prendre vie fin Mai. Des musiciens ont accompagné la danse des élèves, parents et professeurs durant un agréable moment hors du temps.





Elections de délégués de parents d'élèves : nous comptons 3 parents assurant le rôle de Délégués pour cette année scolaire : Mesdames Elodie LASSALAS, Laurence LASSALAS et Laurie JOLITON. Elles seront les porte-paroles de tous les parents d'élèves lors des trois conseils d'école annuels.

Des cycles de piscines pour les CM1-CM2 sont reprogrammés pour le mois de mai. De nouveaux spectacles culturels seront proposés par la Communauté de Communes Dôme-Sancy Artense pour permettre l'accès aux élèves des écoles rurales à la culture artistique. Le Père-Noël était très attendu pour cette fin d'année. Une soirée de Noël organisée par l'APE le vendredi 29 novembre 2024 a fait patienter les élèves et leurs parents.

Au programme : lecture de contes de Noël par les élèves de CM, petits sablés de Noël cuisinés par les élèves de maternelle et emballés, puis vendus par les élèves d'élémentaire. Il est également prévu une fabrication d'objets par les élèves de l'école qui seront destinés à la vente lors de cet événement.

*L'année 2025
à l'école*

*L'accent est mis cette année
sur différents projets :*

La lutte contre le harcèlement à l'école (dispositif PHARe) : niveau 1 pour notre école afin de :

Prévenir le harcèlement en sensibilisant les élèves au travers de 10 heures consacrées au développement de compétences psychosociales et d'empathie.

Intervenir grâce au protocole d'intervention inspiré du modèle de préoccupation partagée.

Un voyage scolaire sur le thème de l'Astronomie emmènera les élèves de CE et CM à Toulouse pour visiter la cité de l'espace mais aussi pour devenir de vrais petits astronomes en apprenant à manipuler des télescopes ou encore observer le ciel étoilé durant un atelier nocturne. Les maternelles participeront au programme « Un Berger dans mon école »

Le programme pédagogique du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne « Un berger dans mon école » vise à faire découvrir aux jeunes du territoire le monde du pastoralisme et de l'agriculture de montagne ainsi que les milieux naturels qui les entourent. Tout au long de cette année scolaire, 25 classes d'écoles élémentaires de communes puydômoises et cantaliennes du Parc en bénéficient. Ce programme figure parmi les actions du Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne porté par le Parc, un dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur de la biodiversité et de l'aménagement durable du territoire.

Et enfin, cette année sera sous le signe des jeux collectifs dans la cour de récréation grâce à la mise en place de superbes buts de football ainsi que deux paniers de baskets. Filles et garçons prennent plaisir à jouer ensemble durant les récréations. Des traçages au sol devraient également faire leur apparition prochainement pour les deux cours de l'école et permettre à nos élèves de bien se dépenser. Un grand merci à la commune pour son implication dans la vie de l'école.

BIBLIOTHÈQUE municipale

La bibliothèque municipale est gérée par six bénévoles (Françoise, Monica, Natacha, Nicole, Régine et Sylvie) qui vous accueillent tous les samedis de 9 h 30 à 12 heures. Nous remercions chaleureusement Joëlle MICHON qui vient de quitter notre équipe après 13 ans de bénévolat.

Nous faisons partie du réseau de lecture de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense comprenant 19 bibliothèques et qui référence environ 47 000 documents.

Le prêt de documents est soumis à l'inscription au réseau. L'inscription aux médiathèques et bibliothèques est gratuite. L'adhésion aux ludothèques est soumise à une cotisation annuelle de 12 € par famille. Elle est valable pour une année. Elle pourra être renouvelée chaque année sur demande. L'utilisateur reçoit une carte personnelle.

Nous offrons un large panel de livres : romans, policiers, BD adultes et jeunesse, documentaires mais aussi albums, BD ou romans jeunesse. L'adhésion vous donne accès à un large choix comprenant multimédia, presse ou lire autrement. Les ludothèques de Mazayes et Bagnols permettent l'emprunt de jeux divers (société, éveil, animation, jeux géants).

Vous pouvez réserver vos documents et les acheminer dans la bibliothèque de votre choix grâce au portail « médiathèque » en ligne.
<https://mediatheques-domes-sancyartense.fr/>

A Nébouzat, nous avons essayé de vous proposer des animations, très peu plébiscitées :

- En juin, avec Art'en scène, nous avons accueilli Jason MIST pour un concert de folk et blues. Auteur, compositeur, interprète, joueur de guitare Slide. Sa prestation a enchanté les quelques personnes présentes.
- En octobre, nous avons participé à la soirée « le jour de la nuit » avec extinction de l'éclairage public sur la place et soirée contes. Nous avons terminé avec les personnes présentes autour d'un petit moment convivial très agréable.

Pour 2025 : le 22 mars de 10 h à 12 h - Atelier « lecture dessinée » pour enfants + 5 ans avec l'illustrateur Tony ROCHON. GRATUIT. Réservations, informations : 04.73.22.29.94.

Faire partie de l'équipe permet des rencontres avec partage des avis des lecteurs, des sorties pour achat de livres et aussi des sorties festives. Si vous le souhaitez, rejoignez-nous.



LES BOITES A LIVRES

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don. En déposant ou en empruntant un livre, vous lui donnez une seconde vie. **Une première boîte à livres a été installée Rue du Vernadeix, dans l'abri bus ;** elle a été conçue et créée bénévolement par Antoine. Il est demandé à tous de respecter le mobilier et les livres qui y sont déposés. D'autres feront progressivement leur apparition en des lieux divers.

MOBIPLUS

Mobiplus est un dispositif proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour faciliter les déplacements des personnes de plus de 75 ans, des bénéficiaires du RSA et des personnes de moins de 26 ans accompagnées par une mission locale.

Atout essentiel pour l'autonomie des personnes âgées et des demandeurs d'emploi, la mobilité contribue à lutter efficacement contre l'isolement et l'exclusion des personnes les plus fragiles.

Le système de transport MobiPlus tente d'apporter une réponse simple et solidaire à vos besoins essentiels de déplacements :

- pour aller faire les courses
 - pour aller chez le médecin
 - pour effectuer une démarche d'insertion,
 - pour se rendre à une formation
 - pour effectuer recherche d'emploi
- et bien plus !

Si vous avez 75 ans ou plus : Vous pouvez utiliser les Chèques Mobilité pour payer le taxi partenaire du dispositif Mobiplus ou encore le Bus des Montagnes.

Mobiplus se présente sous la forme d'un chéquier.

Il vous suffit de donner un ou plusieurs des 20 chèques du carnet à l'un de nos prestataires de transports quand vous utilisez son service.

Chaque chèque a une valeur unique de 3 €.

Remplissez l'imprimé de demande de chéquier, disponible en mairie, dans les circonscriptions d'action médico-social ou en téléchargement.



Le CLIC Senior Montagne vous accompagne au quotidien.

Le CLIC Senior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux personnes de plus de 60 ans, leurs familles et/ou aidants mais aussi un dispositif de coordination entre les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé...

Le CLIC Senior Montagne est également un relais autonomie. Il accueille, informe, oriente les personnes en situation de handicap et leurs familles. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC pour plus d'informations.

Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de prévenir la perte d'autonomie (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante :

prevention.clicseniormontagne.com



107 route du Puy-de-Dôme
68 820, Laqueuille
04 73 65 20 89

SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES

En 2023, chaque habitant du territoire a produit 579 kg de déchets, quantité stable par rapport à 2022. Poursuivons nos efforts et réduisons d'avantage nos déchets !!

Les emballages et papiers doivent être déposés en VRAC dans les bacs et colonnes

A Nébouzat, la collecte des ordures ménagères à lieu les MARDIS et la collecte des emballages et papiers les JEUDIS. Ne posez jamais vos déchets à côté d'un container plein ou non adapté, les efforts de tous se trouvent anéantis.

Quid de la borne de collecte de vêtements, textiles et maroquinerie : si elle est pleine, revenez plus tard. Les sacs posés à l'extérieur sont hélas trop souvent vandalisés et irrécupérables.



Petit rappel : comment bien trier ?



PLATEFORME DE BROYAGE DES BRANCHES

A l'angle de la rue du Stade et de la rue de Pradat.

Horaires d'ouverture :

- Janvier, juin, juillet, août, novembre, décembre : samedi 9h00-12h00
- Février, mars, avril, mai, septembre, octobre : mercredi 15h-18h et samedi 09h00-12h00

04 73 73 16 83

FACEBOOK/PANNEAU POCKET

WWW.SYDEM-DOMESCOMBRAILLES.FR

adil
du Puy-de-Dôme



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?

Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?

J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?

J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?

Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75

www.adil63.org



ADIL du Puy -de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT -FERRAND



MES DÉMARCHES

RECENSEMENT CITOYEN

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16^e anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3^e mois pour le faire.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.

Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais en votre absence, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18^e anniversaire.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française

Livret de famille à jour.

PIÈCES D'IDENTITÉ

Seules les communes équipées d'un système biométrique sont habilitées à réceptionner les demandes de pièces d'identité. Il faudra prendre rendez-vous dans les communes les plus proches :

**Rochefort Montagne au
04.73.65.39.03**

Chamalières au 04.73.19.57.68

Beaumont au 04.73.28.88.00.

Pour votre pré-demande, utilisez uniquement le site de l'ANTS, service gratuit, seul le timbre fiscal est payant (à fournir en cas de perte ou de vol). Attention aux nombreux sites frauduleux.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Les nouveaux arrivants, les propriétaires ou les locataires doivent faire la démarche de signaler tout changement de domicile en mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année avec votre pièce d'identité en cours de validité et votre justificatif de domicile de moins de 3 mois :

- En mairie
- En ligne, sur service-public.fr

Réalisations 2024

FIN RÉHABILITATION ET ISOLATION ANCIENNE MAIRIE & ÉCOLES

Le chantier a connu quelques retards mais est parvenu à son but. Les logements, salle communale, cabinet d'orthodontie et cantine scolaire sont isolés et les menuiseries extérieures ont été changées.

Afin de préserver la façade sur la rue Charles de Gaulle, une priorité de circulation a été mise en place, matérialisée par des barrières de protection et des panneaux routiers. Les véhicules venant de la Place de l'Eglise doivent la priorité à ceux qui arrivent en face.

COMBIEN CA COUTE : 112 343 €

Dépenses TTC : 364 373.16 € TTC

Recettes : Subventions = 191 958.38 €

+ FCTVA = 59 771.77 €



MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS PARTAGÉS

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020 a introduit l'obligation de tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, le SYDEM Dômes et Combrailles a choisi de déployer différentes solutions de gestion de proximité des biodéchets : distribution gratuite de composteur individuel de jardin, déploiement de composteurs de quartier, mise en place de composteur d'établissement ou en pied d'immeuble. Le compostage, individuel ou collectif, permet de valoriser les restes alimentaires et les déchets de jardins. Le compost ainsi obtenu peut ensuite être restitué à la terre et nourrir les sols, les plantes...une boucle vertueuse se met ainsi en place permettant de maîtriser les coûts liés à la gestion de nos déchets.

Pour notre commune, Ils sont installés près du point propre, rue du Stade. Accessibles à tous à condition de respecter les consignes de dépôt :

Ne déposez que des déchets organiques (ou biodéchets, c'est-à-dire déchets de cuisine et déchets verts de jardin).

L'entretien du composteur est effectué tous les samedis par un employé du SYDEM.



ARCHIVES DE LA COMMUNE

Tous les documents ont été regroupés et confiés au service archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Tout a été minutieusement trié, certains documents inutiles ont été détruits après avoir été répertoriés et d'autres ont été déposés aux archives départementales.

Les boîtes les plus récentes sont revenues en mairie bien rangées et classées selon une méthode universelle. Cette opération représente une dépense de 16 000 €.

RÉPARATION CLOCHES DE L'ÉGLISE ET SONNERIES

Afin de préserver le sommeil du matin des riverains, l'Angélus sonnera désormais à 8 heures.

MISE EN PLACE CONTAINERS DE TRI AU CIMETIÈRE

Le SYDEM a mis en place des containers de tri devant le cimetière : un pour les déchets verts et un second pour les autres déchets. Il est important que le tri soit fait correctement.

Il est également rappelé que chacun est responsable de l'entretien et du nettoyage de sa concession.



MOIFICATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après une année de fonctionnement avec un éclairage public éteint la nuit, les horaires sont adaptés :

les candélabres sont éteints

de 21 h 30 à 6 heures

du 16 septembre au 30 avril

et extinction totale

du 1er mai au 15 septembre.

Les candélabres restent allumés les vendredi, samedi et dimanche aux abords de la salle des associations.

Pour rappel, les pannes doivent être signalées au secrétariat de mairie ou à l' élu le plus proche de chez vous.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS POUR L'ÉCOLE

En cette année de Jeux Olympiques, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a lancé un projet pour équiper les écoles de nouveaux matériels sportifs. Notre commune a bénéficié de cet accompagnement pour moderniser notre cour d'école. Cette opération qui a été centralisée par la communauté de communes Dôme Sancy Artense nous a permis de faire l'acquisition de :

2 tables de ping-pong mobiles

2 buts avec panneaux de basket

1 marquage au sol de la zone de jeux et des couloirs de course

1 marquage au sol de jeux pour les petits

1 table de ping-pong sédentaire qui sera installée sur la place de l'église.

Le montant des dépenses s'élève à 10 386.05 € TTC. La subvention de l'ANS correspond à 80% du montant HT soit 6924.03 €. Le reste à charge pour la commune est de 3462.02 €.

Les nouveaux buts et paniers sont déjà installés. Les tracés au sol et l'installation de la table ping-pong sur la place se feront au printemps 2025.

En cours pour 2025



CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Ce bâtiment destiné à accueillir les médecins généralistes, infirmières, sage-femmes voire autres professions paramédicales devrait être opérationnel début 2026. Les travaux ont débuté fin octobre.





La commune de Nébouzat brille aux Jeux 2024 Dômes Sancy Artense

Nébouzat a su se démarquer lors des Jeux 2024 Dômes Sancy Artense, un événement sportif majeur au cœur de notre communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Cet événement, qui s'est déroulé du 1er au 30 juin 2024, a rassemblé 27 communes autour de 27 disciplines et animations* variées mettant en avant l'esprit sportif et collectif.

Avec une belle performance, Nébouzat s'est hissée à la 4e place du classement général en décrochant un total de 22 médailles comprenant :

- 4 médailles d'or : Anaël GAUTHIER (Sprint), Jean FABRY (Escalade), Philippe ROUX et Quentin POIRIER (Tennis de table)

- 9 médailles d'argent : Christelle VELAY, Zacharie GAUTHIER et Baptiste SUZINI VELAY (Sprint), Anaël GAUTHIER (Course orientation), Thomas BOUVIER (Triathlon), Hervé ROUGIER (Biathlon), Equipe Volley, Equipe Foot, Equipe Basket 13/17 ans

- 9 médailles de bronze : Sébastien RIBEYRON (Tir à l'arc), Mathieu FAURE (VTT), Zacharie GAUTHIER et Timothé GAUTHIER (Course orientation), Christelle DE MATOS et Baptiste SUZINI VELAY (Tennis de table), Patricia REYNAUD, et Thimothé GAUTHIER (Sprint), François MERCIER (Biathlon)

Les Jeux Dômes Sancy Artense, créés pour favoriser les échanges entre les communes et encourager la pratique sportive, ont une fois de plus démontré leur succès avec une participation accrue (1950 inscrits) et un niveau de compétition relevé.

Cette 4e place obtenue par Nébouzat est une grande fierté pour la commune, illustrant son investissement dans le sport et son engagement pour le développement du lien social.

Félicitations aux sportifs, supporters et ambassadeurs nébouzatois !



DISCIPLINES :

RANDONNÉE, TIR À L'ARC, TENNIS DE TABLE, TIR À LA CORDE, TRAIL, VTT, BELOTE, BADMINTON, BALL TRAP, LANCER DE BOTTES, SPRINT, VOLLEY-BALL, COURSE ORIENTATION, PÉTANQUE, FOOTBALL, TRIATHLON, ESCALADE, BASKET 3X3, BIATHLON, CYCLOTOURISME, TENNIS.

ANIMATIONS : RUGBY FAUTEUIL, BASKET FAUTEUIL, ESCRIME, JUDO, BOXE, RUGBY,

Les Associations Communales

LA GIGEOLE

Elisa Carneiro de Sousa
lagigeole@gmail.com
06 47 23 61 41

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Michel Morel
04 73 87 15 92

SPORT VOLCANS

Christelle De Matos
sport-volcans@outlook.fr
06 83 13 91 69

SECTION NBZ TRAIL

Francis Breuil Bosdure
contact@nebouzat-trail.fr
06 36 57 97 93

SECTION TENNIS DE TABLE

Jean Vernet
jean.vernet@orange.fr
06 73 35 16 70

BASKET LOISIRS

Michèle Baffeleuf
michele.baffeleuf@orange.fr
06 83 13 91 69

TRUC'MUCH

Jocelyne Bertrand
jocelyne63@wanadoo.fr
06 07 66 93 68

CLUB DES DÔMES

Nicole Neyrial
clubdesdomes@gmail.com
06 34 74 51 17

CHEVAL VOLCANS

Robert Vernadat
robert.vernatat@orange.fr
04 73 87 19 88

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Rémy Lassalas
anciencombattant.neb@gmail.com

FOUR DE LA CROZE

Antoine Gauthier
antoine.gauthiermallet@sfr.fr
04 73 87 15 85

FOUR DE LA CHANVRIÈRE

Christian Martin
martinbayle@sfr.fr
04 73 87 16 30

FOUR DE PONT-DES-EAUX

Emeric Pichon
06 27 35 64 73

LES CONSCRITS

Alexis RABAIX
conscritsnebouzat@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Emilie ROCHEZ
ape.nebouzat@gmail.com
06 98 05 46 91

CLUB CANIN DE RECHERCHE UTILITAIRE DES DÔMES

Jean-Bernard Moings
jbmoings@gmail.com
06 64 77 10 20

TOURNA BOUTA QUO

Julien Arnaud
tournaboutaquo63@gmail.com

VOLC'ENDURANCE

Mathieu Faure
volc.endurance@gmail.com
07 86 80 87 92

FOUR DE LA BUGHE

Manuel Ferreira DeSousa
associationfourdelabughe@gmail.com

FOUR D'ANTERIOUX

Joëlle Michon
associationfourdanterieux@gmail.com
04 73 87 14 28

Les Associations Intercommunales

DÔME SANCY FOOT

Laurent Oleotto
laurentoleotto@yahoo.fr
07 78 63 38 30

RUGBY CLUB DÔME SIOULE

Jean-François Andanson
rcds.dome-sioule@orange.fr
06 73 49 40 24

JUDO CLUB DES PUYs

Lionel Malhouitre
judoclubdespuys@gmail.com

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

ASSOCIATION DES AFN ET SOLDATS DE FRANCE

La journée de commémoration du 106ème anniversaire de l'armistice du 11 NOVEMBRE 1918 a débuté par une messe à AURIÈRES. A NEBOUZAT, la cérémonie au monument aux morts a eu lieu en présence des anciens combattants et soldats de France et de la population. M. le Maire, Alain MERCIER était entouré de son conseil municipal, des représentants des pompiers ainsi que ceux de la Gendarmerie et des enfants des écoles accompagnés de leur directrice. A cette occasion, Christian GAUTHIER a reçu l'insigne pour son dévouement de porte-drapeau.

Un verre de l'amitié offert par la municipalité a été partagé avant le repas amical et fraternel réunissant les anciens combattants et leurs épouses à la salle des fêtes. Une centaine de personnes des communes environnantes : AURIÈRES, CEYSSAT, MAZAYES, NEBOUZAT, OLBY, ORCIVAL, St. BONNET près ORCIVAL et VERNINES ont été heureux de se retrouver pour échanger et partager ce moment très convivial.



SPORTS VOLCANS

Le tournoi de Baby-foot a affiché complet le 2 mars 2024 avec 48 équipes. Les gagnants masculins sont Seb et Ludo pour les féminines Lucie et Lucille.

Merci aux prêteurs de Baby-foot. Pensez à vous inscrire dès maintenant pour le tournoi du 15 mars 2025 au 06-83-13-97-69 ou 06-77-56-27-10.

La Ronde des Puys : La randonnée VTT a laissé place aux olympiades DSA le dimanche 30 juin. Nous vous attendons le 29 juin 2025 pour une nouvelle édition.

La Marche des Puys du 20 octobre 2024 en partenariat avec le Crédit Agricole a réuni 362 marcheurs : 1 600 euros de bénéfices ont été reversés à 3 associations : France AVC, Un cœur une vie, Protégeons le cœur des femmes qui luttent pour la recherche contre les maladies cardio-vasculaires et les AVC.

Un grand merci aux bénévoles et administrateurs du crédit agricole pour être venus prêter mains fortes le jour J.

Rendez-vous le 19 octobre 2025 pour une nouvelle journée marche.

20 randonneurs sont partis le weekend du 21/22 septembre dans le massif du Pilat (Loire) dans le gîte la "traverse" au Bessat.

Le Pilates compte 55 adhérents sur 2 cours le mardi de 18H30 à 19H30 au dojo et de 19H30 à 20H30 dans la salle des fêtes.

NOUVEAUTE : des séances de Zumba sont proposées tous les mercredis de 20H à 21H dans la salle des associations à Nébozat. Les cours sont dispensés par une bénévole, nous avons actuellement 25 adhérents.





SECTION TENNIS DE TABLE

Avec 33 licenciés dont 13 jeunes cette année la section a pu inscrire une quatrième équipe au championnat départemental, une équipe féminine et quatre équipes au championnat départemental jeunes.

L'équipe fanion évolue au plus haut niveau départemental, l'équipe 2 est en départemental 3, l'équipe 3 en départemental 4 et nous avons inscrit une 4ème équipe en départemental 5.

Nos jeunes assidus et motivés aux entraînements font des progrès remarquables, certains ont commencé les compétitions dans leurs catégories d'âge et tous vont participer à des compétitions en individuel ou par équipes.

Les prochaines compétitions de championnat adultes se dérouleront à la Salle des Sports à Nébouzat à partir de 20h30 les vendredis 29 novembre, 13 décembre 2024, 17 janvier, 31 janvier, 7 mars, 28 mars, 4 avril, 2 mai et 16 mai 2025.

Vous êtes les bienvenus pour venir nous encourager, et/ou découvrir un sport et un club près de chez vous.

L'organisation d'un tournoi amical est prévue pour juin 2025. A cette occasion, nous accueillerons des licenciés des clubs des environs, mais également des non licenciés.

Horaires entraînements : mercredi de 17h à 19h pour les jeunes (de 7 à 17 ans), mercredi et vendredi à partir de 19h pour les adultes (Salle des Sports 52 rue des Amoureux à Nébouzat).

A noter que les entraînements continuent pendant les vacances scolaires et d'été...

N'hésitez pas à venir faire un essai, le club met à disposition des raquettes pour les nouveaux pratiquants.

Contactez : Jean VERNET 06.73.35.16.70 – Jean-Luc PERSIL 06.30.06.59.63

LA GIGOLE

Cette année, la Gigeole vous a accueilli avec une tournée des fours organisée en collaboration avec les Présidents des fours à pain du village. Vous avez pu découvrir ou redécouvrir les fours de Pont des Eaux, Recoleine, La Bughe, Antérioux et la Chanvrière. Le repas, toujours concocté dans les fours à pain du village, était suivi d'un concert et d'animations musicales jusqu'au bout de la nuit.

Nous souhaitons remercier les bénévoles de la Gigeole ainsi que tous les bénévoles des fours, qui œuvrent pour faire de cet événement un moment festif et convivial.

L'année prochaine, nous célébrons les 50 ans de la Gigeole, alors tenez-vous prêts, nous allons fêter ça comme il se doit. Rendez-vous le samedi 14 juin 2025.



SECTION NBZ TRAIL

TRAIL NBZ 2024 : un nouveau record de participants battu !

Le Trail NBZ 2024 s'est tenu le dimanche 7 avril 2024. Cet événement sportif nébouzatois a encore une fois rassemblé un grand nombre de passionnés et a battu un nouveau record de participation avec 700 coureurs au départ.

Nos paysages volcaniques offrent à chaque édition un cadre spectaculaire aux participants, qui bravent les chemins escarpés et les sentiers forestiers. La variété des parcours, adaptés à tous les niveaux, permet aux coureurs de se challenger. Encore une fois une organisation très appréciée et un grand merci aux bénévoles.

Le rendez-vous 2025 est d'ores et déjà fixé : la 5^e édition du Trail NBZ aura lieu le dimanche 6 avril 2025.

Le groupe NBZ TRAIL a, aussi, su se forger au fil des années, une réputation solide grâce à l'engagement des membres de l'équipe intergénérationnelle et à l'ambiance conviviale.

A ce jour 56 « lapins » NBZ TRAIL !

Vous avez envie de retrouver la forme et/ou de ne plus courir seul(e) ? N'hésitez pas à nous rejoindre. Ce groupe est ouvert à toutes et tous, quel que soit votre niveau.

Pour plus d'informations :

Contact : Francis BREUIL-BOSDURE

au 06 36 57 97 93

Email : contact@nebouzat-trail.fr

Suivez toute notre actualité sur Facebook

ou Instagram : [@nbztrail](https://www.instagram.com/nbztrail)

www.nebouzat-trail.fr



BASKET LOISIRS

Basket Loisir a clôturé la saison 2023-2024 par un bon repas et a repris tous les mardis de 20 h 30 à 22 h à la salle des sports de Nébouzat.

Toutes les personnes intéressées par le basket sous forme de loisir sont cordialement invitées. Pas d'inscription en compétition, ouvert aux hommes et aux femmes de tout niveau pour se divertir et concilier bonne forme physique et convivialité.

Renseignements au 06 69 73 57 64 ou au 06 60 08 01 42





THEÂTRE TRUC'MUCH

L'atelier théâtre a repris ses activités en septembre, des petits nouveaux sont venus rejoindre la troupe Truc'Much.

Enfants, ados et adultes se retrouvent les vendredis soir pour préparer le nouveau spectacle qui aura lieu les 29 et 30 mars 2025.

Merci d'être venus nombreux au spectacle qui s'est déroulé en 2024, nous vous retrouverons avec plaisir en 2025 !



ÉCOLE DE PATOIS

Les cours de patois ont repris depuis le 14 octobre. Ils se déroulent dans la petite salle des associations un lundi sur trois à 20 h 30.

L'école est ouverte à tous, n'hésitez pas à venir faire un petit tour !

Les prochaines dates pour 2025 sont : 6 et 27 janvier, 17 février, 10 et 31 mars. La saison se terminera autour d'un bon repas le 12 avril.

"Leu paetoisan vou diezou bouenea nadea è bouenea sandea"

(Les patoisants vous disent bonne année et bonne santé.)



CLUB DES DÔMES

En janvier 2024, lors de l'Assemblée Générale, M. Paul TOURNADRE a annoncé son intention de quitter la présidence du Club des Dômes qu'il assure depuis 2007. Il est sincèrement remercié pour toutes ces années de dévouement.

Le conseil d'administration a constitué un nouveau bureau le 5 février 2024 :

**-Présidente : Nicole NEYRIAL ;
Vice-présidentes : Jacqueline DE SOUSA
et Christine COUGOUL**

**-Secrétaire : Jeannine BON ; Secrétaire
adjointe : Annie DELHAYE**

**-Trésorière : Viviane PUYMAL ; Trésorière
adjointe : Claudette MABRU.**

Le club créé en 1991 compte actuellement 170 adhérents venant de Nébouzat mais également des communes alentour. Le club est ouvert à tous : personnes retraitées ou non, à leurs conjoints, aux personnes handicapées, quel que soit leur âge. La cotisation annuelle est de 23 €. Notre attractivité est due aux nombreuses activités proposées :

-Lundi 14 h : pétanque

**-Mardi 13 h 30 : marches (3 groupes pour 3
à 6 km, 8 à 10 km, 10 à 15 km)**

-Mercredi 14 h 30 : gymnastique adaptée

-Mercredi 18 h 30 : danse country

**-Jeudi 14 h : jeux de société (en particulier
belote)**

-Vendredi 9 h : randonnée VTT

-Vendredi 13 h 30 : arts créatifs.

Nous proposons aussi des sorties

En 2024 :

19 avril : AUBUSSON

23 mai : Limoges avec visite de la gare des Bénédictins, circuit dans la ville en petit train et visite du four des Casseaux.



**En 2025 : Projet sortie au Temple bouddhiste
à Biollet – Repas semi-gastronomique à
VICHY**

Ainsi que des voyages grâce à notre adhésion à la Fédération Départementale des Aînés Ruraux :

En 2024 :

1^{er} au 7 juin : Forêt noire

Du 7 au 9 juin : Puy du Fou

Du 5 au 12 octobre : Hendaye

En 2025 : Andalousie, du 4 au 11 avril.

En mai et juin 2024, ont eu lieu des ateliers numériques financés par la CARSAT et animés par Nicolas BENIER. Une dizaine de participantes....

De bons groupes d'adhérents ont participé à la balade touristique au Vernet Chaméane, à la marche à AUBIAT ainsi qu'à la fête de l'amitié à Pont-du-Château.

Le 13 octobre 2024, nous avons organisé notre premier loto qui a connu un franc succès, sans doute grâce aux VTT électrique, air fryer, taille haie à batterie, repas gastronomiques et nombreux paniers garnis et bons d'achat offerts par les commerçants.

Enfin, tout aussi important, nous partageons des repas de fin de semestre en juin et décembre.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une nouvelle année commence pour l'APE avec l'arrivée de nouveaux membres et la réélection du bureau :

Présidente : Emilie ROCHEZ

Vice-présidente : Laurie JOLITON

Secrétaire : Céline PORTAL

Vice-secrétaire : Delphine ASTIER

Trésorière : Mylène TERME

Vice trésorière : Sabrina ONDET

L'année 2023-2024 a été marquée par plusieurs événements : une vente de truffade à l'occasion du passage de la flamme des JO Dôme Sancy Artense à Nébouzat en novembre 2023, une vente de sapins de Noël à l'occasion d'une soirée festive pour les enfants et leurs parents (contes de Noël, activité créative, chocolat chaud et crêpes), le carnaval. Ces manifestations ont permis de récolter des fonds afin de financer différents projets à destination des enfants de l'école de Nébouzat : un spectacle de jonglage, un spectacle de musique, l'achat de matériel de jeu et d'activité pour la garderie ainsi que le transport pour les sorties de fin d'année.

le 29 novembre 2024 : soirée Noël avec vente d'aligot et saucisse sur place ou à emporter, vente d'objets fabriqués par les enfants, contes de Noël lus par les élèves de CM1/CM2, activité créative, photos souvenir et buvette.

Pour cette année, plusieurs dates à retenir :

- 16 Février 2025 : loto
- 12 avril 2025 : Carnaval

Plusieurs ventes seront également proposées tout au long de l'année (madeleines Bijou, savons artisanaux, produits personnalisés...)

L'objectif est de participer au financement du voyage scolaire en mai 2025 des classes de CE1 au CM2 à Toulouse avec notamment la visite de la cité de l'espace, de la sortie scolaire des plus jeunes et du transport pour la piscine. Un grand merci aux habitants, commerçants et artisans de Nébouzat qui répondent toujours présents lors des manifestations organisées par l'APE, ainsi qu'aux parents d'élèves et à l'équipe pédagogique dont l'aide et le soutien sont essentiels. Toutes ces actions seraient impossibles sans eux.

Pour nous contacter : ape.nebouzat@gmail.com



URBANISME 2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. RIBEYRON Sébastien – Rue du Pradat

Installation d'une pergola bioclimatique

Mme BATISTA Manon & M. DELBREIL Benjamin – Rue de la Clidère

Construction d'une terrasse surélevée

M. et Mme COMTE Xavier et Béatrice – Rue des Plansous

Changement de destination grenier en chambre + création d'ouvertures

GAEC de la RODE – Route d'Allagnat Les Bramauds

Installation d'un tunnel agricole

LORENT Julien – Rue de la Chanvrière

Réhabilitation d'une grange en habitation

Mme BATISTA Manon & M. DELBREIL Benjamin – Rue de la Clidère

Construction d'un carport deux véhicules

SCP HUCHE-LOUP – Impasse de la Ribeyre - Les Quatre Routes

Construction d'un atelier moto + magasin attenant

M. MOREL Michel – Rue du Vernadeix

Construction d'une cabane de chasse

M. VERDIN Guillaume - Rue des Agoux

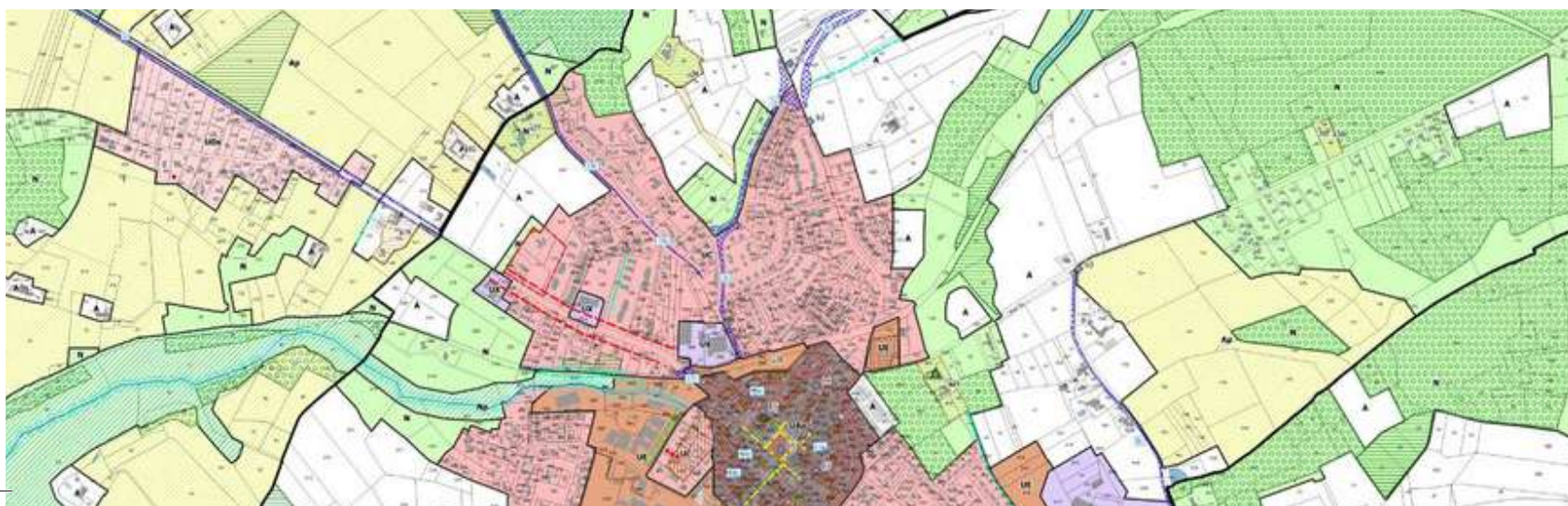
Construction d'un carport

DECLARATION PREALABLE

34 dossiers déposés en mairie pour création d'ouvertures, installations panneaux photovoltaïques, construction pergola ou abri de jardin, division parcellaire, réfection toiture bâtiment agricole, construction terrasse surélevée, pose volets roulants, isolation façade par l'extérieur.

CERTIFICAT D'URBANISME

30 demandes déposées





NAISSANCES

30 mars – **Noé PEYRARD**,
fils de Louise BALLET et Maxime PEYRARD
Chemin de Foulhous à Récoleine

29 avril – **Marceau Le BRETON de VANNOISE**,
fils de Amélie JACQUOT et Marc Le BRETON de VANNOISE
Les Quatre routes

5 mai – **Noah HUGON**,
fils de Amandine LANGLOIS et Quentin HUGON
Impasse de Montgy à Récoleine

9 mai – **Hannah PARISOT**,
fille de Nina PARISOT et Aldric TCHESNAKOFF
Impasse de l'Oche à Antérioux

13 mai – **Dylan MAGAUD**,
fils de Laura BARTHOMEUF et Anthony MAGAUD
Impasse de la Faissat

19 mai – **Basile CHEVALIER**,
fils de Philippine MARTIN et Alexandre CHEVALIER
Rue des raberiots

25 août – **Noah VERDIN**,
fils de Edwige AUDIN et Guillaume VERDIN
Rue des Agoux à Antérioux

ÉTAT
CIVIL
2024



DECES et INHUMATIONS

19 décembre - **Bernard ROUDEL** - 80 ANS - Clermont

27 décembre - **Françoise LARMIGNAT** - 78 ANS - Droue sur Prouette

23 janvier - **Marius MOREL** - 92 ANS - Rue des Raberiots

21 JANVIER - **Marie CAUX** - 90 ANS - Clermont FD

18 Février - **Anne Marie BENNEJEAN ép BREMAUD** - 86 ANS - Clermont

20 avril - **Maurice LASSALAS** - 88 ANS - Antérioux

9 MAI - **Annabbel DELAIGUE** - 49 ANS - Clermont

23 MAI - **Cécile DUTHON née GUITTARD** - 92 ANS - Récoleine

5 juillet - **Joseph GAUTHIER** - 88 ans - Récoleine

16 septembre – **Simone LASSALAS née DANEL** – 85 ans – Rue des Agoux

22 septembre - **Antoine DE SOUSA** - 80 ans – Rue de la Rochette .

7 décembre - **Simon FRAISSE** - 92 ans – Rue de la Rochette .



MARIAGES

**Marion LAMOTHE
et Samuel BRUNEL**
15 juin – Rue de la Croze

**Sabrina BERTRAND
et Edouard BONNEFOY**
6 juillet – Rue de la Cote

**Mégane LAPALUS
et Guillaume PRETRE**
7 septembre – Rue du Pradat

**Catherine BOILE
et Philippe PIRAULT**
28 septembre - Rue du Vernadeix

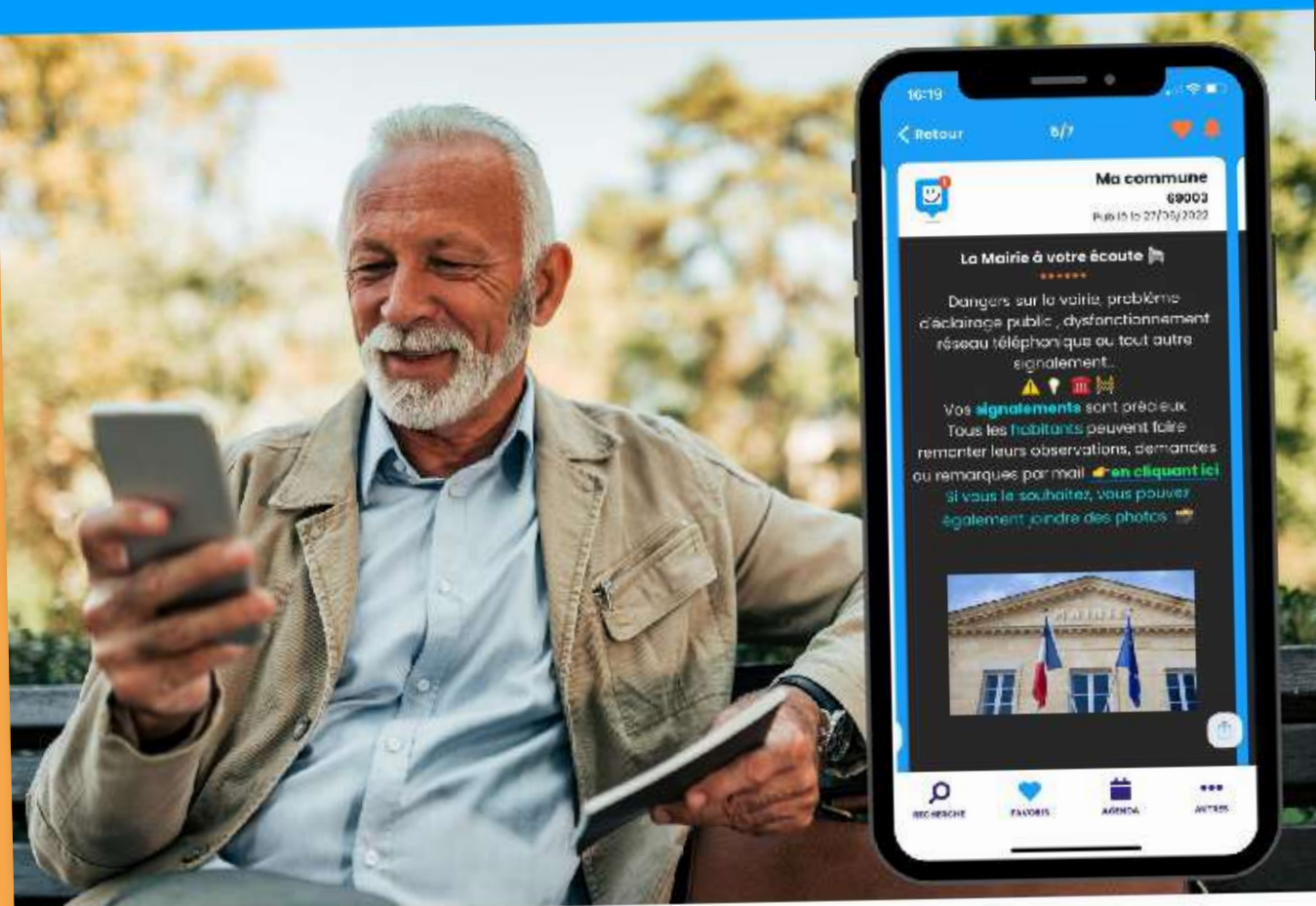
AGENDA 2025

25 janvier à 14 h	Assemblée Générale du Club des Dômes
15 au 23 février	Collecte au profit des Restos du Coeur
16 février	Loto de l'APE
15 mars	Babyfoot organisé par Sport Volcans
22 mars de - 10 h à 12 h	Atelier « lecture dessinée » pour enfants + 5 ans à la bibliothèque
- A 16 h	Cirque graphique par la Compagnie SCOM – Tous publics
28 et 29 mars	Théâtre avec Truc'Much
6 avril	Trail organisé par Nbz Trail
12 avril	Carnaval organisé par l'association des parents d'élèves
25/26/27 avril	Fête Patronale organisée par les conscrits
7 juin	Tournoi convivial de tennis de table organisé par Sport Volcans
14 juin	50 ans de la Gigeole
21 juin	Repas Club des Dômes
14 juillet	Passage TOUR DE FRANCE
29 juin	Ronde des Puys organisée par Sport Volcans
8 juillet	Don du sang de 16 h à 20 h 30
7 septembre	Fête du four d'Antérioux (réservé aux adhérents)
4 et 5 octobre	Epreuve de chiens de recherche de personnes disparues organisée par le Club Canin de recherche utilitaire des Dômes
12 octobre	LOTO club des Dômes
19 octobre	Marche des Puys organisée par Sport Volcans
30 novembre	Repas des aînés (réservé plus de 65 ans)
13 décembre	Repas Club des Dômes
22 décembre	Don du sang de 8 h 30 à 13 h



n°1 en
France

Les informations et alertes de votre Commune sont sur PanneauPocket



Soyez les premiers informés en
téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery

